

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2015**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi, tenue en la salle du Conseil de la Mairie, le lundi, 13 octobre 2015 à 20h08, le tout conformément à la loi.

Sont présents :  
Monsieur le conseiller Jean-François Daoust  
Monsieur le conseiller Claude Richer  
Monsieur le conseiller Pierre Charbonneau  
Monsieur le conseiller François Turcot  
Madame la conseillère Marie-Dominique Fortin  
Monsieur le conseiller Rosaire Payant

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse  
Sylvie Gagnon-Breton.

Sont aussi présents :  
Madame Nancy Corriveau, directrice générale  
Madame Diane Soucy, greffière  
Monsieur Éric Corbeil, directeur des communications et  
activités de promotion (à 20h15)

\*\*\*\*\*

### **(1.0) CONSEIL**

\*\*\*\*\*

#### **(1.1) OUVERTURE DE LA SÉANCE**

##### **PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

\*\*\*\*\*

15-10-0355

#### **(1.2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est :

**PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot**  
**ET RÉSOLU : unanimement**

que l'ordre du jour soit adopté avec modification, soit l'ajout des points 14.1 et 14.2 dans « Affaires nouvelles ».

### **1.0 CONSEIL**

- 1.1 Ouverture de la séance – Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Questions du public sur le contenu de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation des procès-verbaux et résumé des résolutions adoptées lors de séances extraordinaires
  - 1.4.1 Séance ordinaire du 14 septembre 2015
- 1.5 Maire suppléant - Nominations

- 1.6 Centre sportif les Jardins du Québec Inc. – Demande de subvention - Année 2015
  
- 2.0 DIRECTION GÉNÉRALE**
  - 2.1 Dépôt de document
    - 2.1.1 Rapport sur réquisition d’achats de 2 501.00 \$ à 15 000.99 \$
  
- 3.0 PLANIFICATION DU TERRITOIRE**
  - 3.1 Amendement à la demande d’exclusion à la CPTAQ - Résolution # 13-08-2649
  
- 4.0 SERVICE DES FINANCES**
  - 4.1 Approbation des comptes à payer - Ratification des chèques – Septembre 2015 – Activités financières
  - 4.2 Autorisation de paiement
    - 4.2.1 Appel d’offres # AO-03-2015 – Construction Demvar Inc. – Travaux pistes cyclables – Rue Notre-Dame – Décompte progressif numéro 1
  
- 5.0 SERVICE DU GREFFE**
  - 5.1 Calendrier des séances ordinaires 2016 (article 319 LCV) – Adoption
  - 5.2 Entente concernant l’utilisation de l’écocentre entre la Ville de Saint-Rémi et la municipalité de Saint-Michel – Autorisation de signatures
  - 5.3 Les Jardins Saint-Rémi - Cession des infrastructures - Avenue des Jardins, avenue des Artisans, rue de la Bruyère, rue de la Fougère et place des Graminées – Autorisation
  - 5.4 Avis de motion – Projet de règlement sur la régie interne des séances du conseil de la ville de Saint-Rémi
  
- 6.0 SERVICE DES LOISIRS**
  - 6.1 Fête nationale 2016 – Date de l’événement – Contrat avec artistes - Autorisation de signature
  - 6.2 Centre sportif régional les Jardins du Québec Inc. – Contrats de location d’heures de glace – Autorisation de paiement et de signature – Ententes avec l’AHMJQ et le CPA
  - 6.3 Fiesta des Cultures – Entente avec Amusement Fun Show Inc. – Services de manèges – Années 2016-2017 et 2018 – Autorisation de signature (*reporté*)
  - 6.4 Personnel surnuméraire sur appel – Postes et grille salariale – Approbation
  
- 7.0 SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION**
  - 7.1 Octrois de subventions
    - 7.1.1 Programme de revitalisation de bâtiments en façade (Règlement # V 600-2014-00)
      - 7.1.1.1 820, rue Notre-Dame (coin Notre-Dame et Perras)
      - 7.1.1.2 89 à 95, rue Perras (coin Perras et Saint-Hubert)
    - 7.1.2 Programme de démolition de bâtiments (Règlement # V 602-2014-00) – 130, rue de la Gare
    - 7.1.3 Programme de revitalisation de verdissement de la rue Notre-Dame (Règlement # V 586-13) – 760, rue Notre-Dame (Thomas & Betts Ltée)
  
- 8.0 SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**
  
- 9.0 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**
  - 9.1 Appel d’offres # AO-25-2015 – Entretien hivernal des réseaux routier, piétonnier et cyclable de la Ville de Saint-Rémi – Saisons hivernales 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 avec option de prolongation pour 2018-2019 et 2019-2020 – Adjudication du contrat

9.2 Décret de travaux – Aménagement d’un sentier piéton entre les immeubles des Habitations la Rémoise

**10.0 SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 10.1 Règlement # V 610-2015-02 amendant le règlement # V 610-2015-00 afin de prévoir la tarification du Service de sécurité incendie relative aux interventions pour les non résidants – Adoption
- 10.2 Avis de motion – Projet de règlement concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec ou par toute autorité compétente
- 10.3 Avis de motion – Projet de règlement concernant la circulation et le stationnement applicable par la Sûreté du Québec ou par toute autorité compétente
- 10.4 Avis de motion – Projet de règlement concernant le colportage et la vente itinérante applicable par la Sûreté du Québec ou par toute autorité compétente
- 10.5 Avis de motion – Projet de règlement concernant l’utilisation extérieure de l’eau applicable par la Sûreté du Québec ou par toute autorité compétente
- 10.6 Avis de motion – Projet de règlement concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec ou par toute autorité compétente
- 10.7 Avis de motion – Projet de règlement concernant la sécurité, la paix et l’ordre dans les endroits publics applicable par la Sûreté du Québec ou par toute autorité compétente
- 10.8 Avis de motion – Projet de règlement concernant les systèmes d’alarme applicable par la Sûreté du Québec ou par toute autorité compétente

**11.0 SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE**

**12.0 SERVICE DES PERMIS ET INSPECTION**

- 12.1 Demande d’un certificat d’autorisation au MDDELCC (articles 128.7 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et 22 de la Loi sur la qualité de l’environnement) – Lots 3 847 700 et 3 847 704 - Appui
- 12.2 Demande de dérogation mineure – 79 à 83, rue Saint-Louis Est (lot 5 006 353) – Exemption des frais

**13.0 CORRESPONDANCE**

**14.0 AFFAIRES NOUVELLES**

- 14.1 Demande de prix TP-02-2015 – Achat de panneaux de vitesse 40km/hre - Autorisation
- 14.2 Activité de financement « JourNéz pour vivre » - Jeudi, 15 octobre 2015 – Autorisation

**15.0 INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE**

**16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**17.0 LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

**Adoptée à l’unanimité**

\*\*\*\*\*

15-10-0356

**(1.3) QUESTION(S) DU PUBLIC SUR  
LE CONTENU DE L’ORDRE DU JOUR**

---

Aucune question.

\*\*\*\*\*

**(1.4) APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX  
ET RÉSUMÉ DES RÉOLUTIONS ADOPTÉES  
LORS DE SÉANCES EXTRAORDINAIRES**

---

15-10-0357

**(1.4.1) SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2015**

---

**ATTENDU** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2015 a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, soit au plus tard la veille de la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

**ATTENDU** que madame la conseillère Marie-Dominique Fortin était absente à la séance ordinaire du 14 septembre 2015; il est :

**PROPOSÉ PAR :** monsieur François Turcot  
**ET RÉSOLU :** unanimement

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2015 soit approuvé, en précisant que madame la conseillère Marie-Dominique Fortin était absente.

**Adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

15-10-0358

**(1.5) MAIRE SUPPLÉANT  
- NOMINATIONS**

---

**ATTENDU** l'article 45 de la *Loi sur les cités et villes*;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de nommer un maire suppléant pour les deux prochaines années; il est :

**PROPOSÉ PAR :** monsieur Claude Richer  
**ET RÉSOLU :** unanimement

de désigner les membres du Conseil suivants pour une période de quatre (4) mois chacun comme suit :

<b>Nom</b>	<b>Période (pour les mois de)</b>
Monsieur le conseiller Jean-François Daoust	Novembre 2015 à février 2016
Monsieur le conseiller Rosaire Payant	Mars à juin 2016
Monsieur le conseiller Pierre Charbonneau	Juillet à octobre 2016
Monsieur le conseiller Claude Richer	Novembre 2016 à février 2017
Monsieur le conseiller François Turcot	Mars à juin 2017
Madame la conseillère Marie-Dominique Fortin	Juillet à octobre 2017

**Adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

15-10-0359

**(1.6) CENTRE SPORTIF LES JARDINS DU QUÉBEC INC.**

- DEMANDE DE SUBVENTION
- ANNÉE 2015

**ATTENDU** la demande de subvention du Centre sportif les Jardins du Québec Inc. pour l'année 2015;

**ATTENDU** l'analyse de la demande selon les critères et système de pointage prévus à la *Politique de dons et commandites de la Ville de Saint-Rémi*;

**ATTENDU** l'adoption de la *Vision stratégique 2015-2017* de la Ville de Saint-Rémi par le Conseil municipal, laquelle stimule l'engagement de ses citoyens; dynamise l'action communautaire et fortifie le partenariat avec les organisations pour le développement de son plein potentiel culturel, sportif, social, communautaire et écologique; et ce, pour le bien-être de tous;

**ATTENDU** les objectifs pour l'atteinte de la *Vision stratégique* dont notamment:

- Offrir un soutien aux organismes dans l'organisation d'activités communautaires;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget courant; il est :

**PROPOSÉ PAR :** monsieur François Turcot  
**ET RÉSOLU :** unanimement

d'autoriser le versement d'une subvention au montant de 30 000 \$ au Centre sportif les Jardins du Québec Inc. pour ses activités durant l'année 2015.

(Poste budgétaire 02-110-00-970 - Dépense financée par le budget courant)

**Adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**(2.0) DIRECTION GÉNÉRALE**

\*\*\*\*\*

**(2.1) DÉPÔT DE DOCUMENTS**

15-10-0360

**(2.1.1) RAPPORT SUR RÉQUISITION D'ACHATS  
DE 2 501.00 \$ À 15 000.99 \$**

La directrice générale, madame Nancy Corriveau, dépose un rapport en annexe sur les réquisitions d'achats de 2 501 \$ à 15 000.99 \$ approuvées durant la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2015 totalisant le montant de 157 397.79 \$.

\*\*\*\*\*

**(3.0) PLANIFICATION DU TERRITOIRE**

---

\*\*\*\*\*

15-10-0361

**(3.1) AMENDEMENT À LA DEMANDE D'EXCLUSION À LA CPTAQ**  
**- RÉSOLUTION # 13-08-2649**

---

**ATTENDU** que monsieur Jérôme Carrier avait été mandaté afin de déposer une demande d'exclusion de la zone agricole à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (résolution # 13-08-2649);

**ATTENDU** que dans ladite résolution, la Ville de Saint-Rémi appuyait la demande adressée à la CPTAQ par la compagnie J.G. Poupart Inc. et ses documents justificatifs pour l'agrandissement de ses activités sur une partie du lot 3 848 070;

**ATTENDU** que la Ville de Saint-Rémi désire modifier sa demande d'exclusion de la zone agricole pour retirer la portion du Parc industriel; il est :

**PROPOSÉ PAR :** monsieur François Turcot  
**ET RÉSOLU :** unanimement

de mandater monsieur Jérôme Carrier, directeur de la planification du territoire, afin de modifier la demande d'exclusion de la zone agricole pour retirer la portion du Parc industriel de la Ville de Saint-Rémi.

**Adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**(4.0) SERVICE DES FINANCES**

---

\*\*\*\*\*

15-10-0362

**(4.1) APPROBATION DES COMPTES À PAYER**  
**- RATIFICATION DES CHÈQUES – SEPTEMBRE 2015**  
**- ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

---

Il est :

**PROPOSÉ PAR :** monsieur Pierre Charbonneau  
**ET RÉSOLU :** unanimement

d'approuver la liste et d'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de septembre 2015 au montant de 324 030.46 \$ incluant les paiements effectués par Accès D au cours de ce mois;

de ratifier la liste des chèques et des paies émis en septembre 2015 totalisant 492 185.82 \$.

Je, soussignée, Hélène Chèvrefils, trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites ont été effectuées.

---

**Hélène Chèvrefils, CPA auditrice CA**  
**Trésorière**

**Adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**(4.2) AUTORISATION DE PAIEMENT**

---

15-10-0363

**(4.2.1) APPEL D'OFFRES # AO-03-2015 – CONSTRUCTION DEMVAR INC.**

- TRAVAUX PISTES CYCLABLES – RUE NOTRE-DAME
  - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1
- 

**ATTENDU** qu'un contrat pour l'aménagement d'une piste cyclable sur la rue Notre-Dame (entre les Faubourgs et Brosseau) et le réaménagement d'une piste cyclable à l'intersection des routes 221/209 a été octroyé à la compagnie Demvar Construction Inc. au montant de 217 358.00 \$, taxes incluses, suite à l'appel d'offres # AO-03-2015 (résolution # 15-02-0067);

**ATTENDU** que les factures numéros 13 (30-06-2015), 18 (31-07-2015) et 23 (10-08-2015) totalisant 128 320.21 \$, taxes incluses (en tenant compte d'une retenue de 10 % de 12 400.83 \$);

**ATTENDU** la réception de trois (3) quittances de sous-contractants totalisant 92 894.51 \$, taxes incluses;

**ATTENDU** un premier versement de 92 894.51 \$ à ladite compagnie en date du 21 septembre 2015, lequel a été autorisé par la direction générale et entériné par la présente résolution;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Frédéric Isabal, Directeur des opérations, et de madame Hélène Chèvrefils, trésorière;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget courant ; il est :

**PROPOSÉ PAR :**                    **monsieur Jean-François Daoust**  
**ET RÉSOLU :**                    **unanimement**

d'autoriser le paiement du décompte progressif # 1 (factures # 13, 18 et 23) au montant de 128 320.21 \$, taxes incluses (appel d'offres #AO-03-2015);

d'approuver le premier versement en date du 21 septembre 2015 au montant de 92 894.51 \$ à la compagnie Demvar Construction Inc.;

d'autoriser le deuxième versement à ladite compagnie au montant de 35 425.70 \$, taxes incluses (soit 128 320.21 \$ moins 92 894.51 \$) conditionnellement à la réception de nouvelles quittances des sous-traitants.

(Poste budgétaire 23-080-09-721 – projet 13-03 - Dépense financée par le budget courant)

**Adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**(5.0) SERVICE DU GREFFE**

\*\*\*\*\*

15-10-0364

**(5.1) CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2016  
(ARTICLE 319 LCV) - ADOPTION**

---

**ATTENDU** que l'article 319 de la *Loi sur les Cités et Villes* prévoit que le Conseil municipal doit tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois et établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune; il est:

**PROPOSÉ PAR :** monsieur Claude Richer  
**ET RÉSOLU :** unanimement

que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2016, lesquelles débiteront à 20h00 :

Lundi, 11 janvier 2016	Lundi, 11 juillet 2016
Lundi, 8 février 2016	Lundi, 8 août 2016
Lundi, 14 mars 2016	Lundi, 12 septembre 2016
Lundi, 11 avril 2016	Mardi, 11 octobre 2016 *
Lundi, 9 mai 2016	Lundi, 14 novembre 2016
Lundi, 13 juin 2016	Lundi, 12 décembre 2016

\* Lundi, 10 octobre 2016 étant un jour férié (Action de Grâce)

qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière, conformément à l'article 320 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

**Adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

15-10-0365

**(5.2) ENTENTE CONCERNANT L'UTILISATION DE L'ÉCOCENTRE  
ENTRE LA VILLE DE SAINT-RÉMI ET LA MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-MICHEL – AUTORISATION DE SIGNATURES**

---

**ATTENDU** l'autorisation de signature d'une entente concernant l'utilisation de l'écocentre entre la Ville de Saint-Rémi et la municipalité de Saint-Michel (résolution # 14-06-0304 pour les années 2014 et 2015;

**ATTENDU** que ladite entente prévoit la durée, les coûts, le calcul du volume, les exigences et une clause de résiliation;

**ATTENDU** l'adoption de la vision stratégique 2015-2017 de la Ville de Saint-Rémi par le Conseil municipal, laquelle repose sur des principes de développement durable;

**ATTENDU** les objectifs pour l'atteinte de la vision stratégique dont notamment:

- Valoriser notre rôle de pôle de service régional; et
- Réduire à la source la quantité de matières résiduelles;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Frédéric Isabal, directeur des opérations; il est :

**PROPOSÉ PAR :** monsieur François Turcot  
**ET RÉSOLU :** unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;



d'autoriser la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et la greffière, en cas d'absence la directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Rémi, ladite entente avec la municipalité de Saint-Michel.

**Adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

15-10-0366

**(5.3) LES JARDINS SAINT-RÉMI - CESSION DES INFRASTRUCTURES  
- AVENUE DES JARDINS, AVENUE DES ARTISANS, RUE DE LA BRUYÈRE,  
RUE DE LA FOUGÈRE ET PLACE DES GRAMINÉES - AUTORISATION**

---

**ATTENDU** la signature d'une convention entre la Ville de Saint-Rémi et Le Groupe Hamelin en date du 11 mars 2011 en référence à la construction de l'ensemble du développement *Les Jardins Saint-Rémi*;

**ATTENDU** que les travaux municipaux nécessaires à la réalisation du développement consistent en la construction d'égouts pluvial et sanitaire, d'aqueduc, de terrassement, de fondations, de pavage, de piste cyclable, de bordures et d'éclairage (système d'alimentation relié à celui de la Ville);

**ATTENDU** que Le Groupe Hamelin s'engageait à exécuter à ses frais, à l'entière exonération de la Ville et aux conditions prévues à ladite convention, les travaux municipaux de ce développement, lesquels devaient être réalisés et exécutés sous la surveillance et le contrôle des matériaux de la firme Groupe ABS Inc., mandatée par la Ville à cet effet;

**ATTENDU** la recommandation de la firme Groupe ABS Inc., en date du 20 avril 2105, laquelle a été mandatée pour la surveillance des travaux et le contrôle des matériaux (résolution # 10-05-0328);

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Frédéric Isabal, directeur des opérations;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget courant ; il est :

**PROPOSÉ PAR :** monsieur Rosaire Payant  
**ET RÉSOLU :** unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le Conseil municipal accepte la cession des travaux municipaux, libre de toute charge et hypothèque, par Le Groupe Hamelin et autorise la Ville de Saint-Rémi à acquérir pour la somme nominale d'un dollar (1 \$), taxes en sus, les lots suivants : 4 822 194 (avenue des Jardins) et 4 822 195 (avenue des Artisans), 4 822 155 (rue de la Bruyère), 4 822 144 (rue de la Fougère), 4 701 817 (place des Graminées), du développement *Les Jardins Saint-Rémi*, le tout conditionnellement:

- à ce que la cession inclut l'enregistrement de la servitude de passage (entre SaladExpress Inc. et Le Groupe Hamelin) en faveur de la Ville de Saint-Rémi;

d'autoriser la signature d'une servitude pour les infrastructures construites sur les lots 3 847 602 et 5 089 182;

que le promoteur s'engage à payer les frais relatifs à la signature de l'acte notarié;

d'autoriser la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et la greffière, en cas d'absence la directrice générale, à signer l'acte notarié nécessaire.

**Adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

15-10-0367

**(5.4) AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINT-RÉMI**

---

AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur le conseiller François Turcot qu'un règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente sur la régie interne des séances du conseil de la ville de Saint-Rémi.

Le Conseil accepte la demande de dispense de lecture du règlement présentée en même temps que l'avis de motion.

\*\*\*\*\*

**(6.0) SERVICE DES LOISIRS**

\*\*\*\*\*

15-10-0368

**(6.1) FÊTE NATIONALE 2016 – DATE DE L'ÉVÉNEMENT  
- CONTRAT AVEC ARTISTES – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

**ATTENDU** qu'il y a lieu de prévoir les orientations du Conseil municipal pour l'organisation de la Fête Nationale 2016 à Saint-Rémi;

**ATTENDU** l'adoption de la vision stratégique 2015-2017 de la Ville de Saint-Rémi par le Conseil municipal, laquelle aspire à rendre la Ville de Saint-Rémi encore plus attrayante, vivante et dynamique et ce, pour le bien-être de tous et en respectant l'environnement;

**ATTENDU** les objectifs pour l'atteinte de la vision stratégique dont notamment:

- Offrir aux citoyens un milieu de vie de qualité;

**ATTENDU** l'adoption du *Plan de mobilité active de la Ville de Saint-Rémi* par le Conseil municipal, lequel a comme principe directeur notamment de « sensibiliser la population locale à l'importance de l'activité physique »;

**ATTENDU** la recommandation de madame Ariane Camiré, directrice des loisirs;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget courant ; il est :

**PROPOSÉ PAR :** madame Marie-Dominique Fortin  
**ET RÉSOLU :** unanimement

que le conseil municipal autorise, pour l'organisation de la Fête Nationale 2016 à Saint-Rémi, la date de l'événement et le choix du groupe principal comme suit :

Date de l'événement :

- Le vendredi 24 juin 2016 pour le spectacle et la fête familiale.

Choix du groupe principal :

- Les Vikings pour un coût de 25 000 \$, taxes en sus.

(Poste budgétaire 02-701-71-419 - Dépense financée par le budget courant)

**Adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

15-10-0369

**(6.2) CENTRE SPORTIF RÉGIONAL LES JARDINS DU QUÉBEC INC.**

- **CONTRATS DE LOCATION D'HEURES DE GLACE**
- **AUTORISATION DE PAIEMENT ET DE SIGNATURE**
- **ENTENTES AVEC L'AHMJQ ET LE CPA**

---

**ATTENDU** que la Ville de Saint-Rémi s'est engagée à faire la location d'une (1) heure de glace par tranche de quinze (15) joueurs durant la saison 2015-2016 auprès du Centre Sportif Régional les Jardins du Québec Inc. et mettre ces heures à la disposition de l'Association du Hockey Mineur les Jardins du Québec Inc. (résolution # 15-02-0064) et par tranche de quinze (15) patineurs du Club de Patinage Artistique les Jardins du Québec Inc. (résolution # 15-02-0065);

**ATTENDU** l'adoption de la vision stratégique 2015-2017 de la Ville de Saint-Rémi par le Conseil municipal, laquelle dynamise l'action communautaire et fortifie le partenariat avec les organisations pour le développement de son plein potentiel sportif, social et communautaire;

**ATTENDU** les objectifs pour l'atteinte de la vision stratégique dont notamment:

- Axer nos décisions en considérant chaque groupe d'âge; et
- Offrir un soutien aux organismes dans l'organisation d'activités communautaires;

**ATTENDU** l'adoption du *Plan de mobilité active de la Ville de Saint-Rémi* par le Conseil municipal, lequel a comme principe directeur notamment de « sensibiliser la population locale à l'importance de l'activité physique »;

**ATTENDU** la recommandation de madame Ariane Camiré, directrice des loisirs;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget courant et celui de 2016 ; il est :

**PROPOSÉ PAR :    monsieur François Turcot**  
**ET RÉSOLU :       unanimement**

d'autoriser madame Ariane Camiré, directrice des loisirs, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Rémi deux (2) contrats de location de glace (automne et hiver) pour la saison 2015-2016 pour l'Association du Hockey Mineur les Jardins du Québec Inc. au montant total de 59 150 \$, taxes en sus; et à signer une entente avec l'AHMJQ Inc. relative auxdits contrats de location avec le CSRJQ;

d'autoriser madame Ariane Camiré, directrice des loisirs, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Rémi deux (2) contrats de location de glace (automne et hiver) pour la saison 2015-2016 pour le Club de Patinage Artistique les Jardins du Québec Inc. au montant total de 18 900 \$, taxes en sus; et à signer une entente avec le CPA les Jardins du Québec Inc. relative auxdits contrats de location avec le CSRJQ;

que les paiements soient effectués en quatre (4) versements égaux de 22 434.50 \$, taxes incluses, les : 10 septembre 2015, 10 novembre 2015, 10 janvier 2016 et 10 mars 2016.

(Poste budgétaire 02-701-30-519 – Dépense financée par le budget courant des années 2015 (44 869 \$) et 2016 (44 869 \$))

**Adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

- 15-10-0370 (6.3) FIESTA DES CULTURES – ENTENTE AVEC AMUSEMENT FUN SHOW INC.**  
- **SERVICES DE MANÈGES – ANNÉES 2016-2017 ET 2018**  
- **AUTORISATION DE SIGNATURE**
- 

Il est :

**PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot**  
**ET RÉSOLU : unanimement**

de reporter le présent dossier.

**Adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

- 15-10-0371 COMMENTAIRE DE MONSIEUR LE CONSEILLER  
FRANÇOIS TURCOT ET DE MADAME LA  
CONSEILLÈRE MARIE-DOMINIQUE FORTIN**
- 

Monsieur le conseiller François Turcot informe les personnes présentes qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au point # 6.4 de l'ordre du jour, soit qu'un employé surnuméraire sur appel est son neveu. Il ne participe pas aux délibérations.

Madame la conseillère Marie-Dominique Fortin informe les personnes présentes qu'elle a un intérêt pécuniaire relativement au point # 6.4 de l'ordre du jour, soit qu'une employée surnuméraire sur appel est sa fille. Elle ne participe pas aux délibérations.

\*\*\*\*\*

- 15-10-0372 (6.4) PERSONNEL SURNUMÉRAIRE SUR APPEL**  
- **POSTES ET GRILLE SALARIALE**  
- **APPROBATION**
- 

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'adopter une nouvelle grille salariale pour le personnel surnuméraire sur appel au Service des loisirs et de rescinder la résolution # 13-02-2318;

**ATTENDU** la recommandation de madame Ariane Camiré, directrice des loisirs;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget courant ; il est :

**PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Richer**  
**ET RÉSOLU : unanimement**

que la résolution # 13-02-2318 soit rescindée;

que le conseil municipal approuve la grille salariale ci-dessous pour différents postes de personnel surnuméraire sur appel au Service des loisirs :

Poste	Salaire
Surveillant (butte à glisser, BMX, patageoire, patinage libre, etc.)	12 \$ de l'heure + 0.25 \$ par année d'expérience
Animateur	Salaire minimum + 0.25 \$ par année d'expérience
Ouvreur de portes	Salaire minimum + 0.25 \$ par année d'expérience
Instructeur de cours en loisir	15 \$ (2 heures de planification par heure de cours)
Employé sur appel au Service des loisirs	Salaire minimum + 0.25 \$ par année d'expérience

(Postes budgétaires 02-701-variables selon la fonction - Dépense financée par le budget courant)

**Adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**15-10-0373**

**COMMENTAIRE**

---

Après la fin des discussions relativement au point # 6.4 de l'ordre du jour, la greffière note que monsieur le conseiller François Turcot et madame la conseillère Marie-Dominique Fortin reprennent part aux délibérations.

\*\*\*\*\*

**(7.0) SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION**

\*\*\*\*\*

**15-10-0374**

**COMMENTAIRE DE MADAME  
LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON**

---

Madame la mairesse Sylvie Gagnon-Breton informe les personnes présentes qu'elle a un intérêt pécuniaire relativement au point # 7.1.1.1 de l'ordre du jour, soit qu'un des propriétaires de l'immeuble fait partie de sa parenté. Elle ne participe pas aux délibérations.

Madame la mairesse suppléante Marie-Dominique Fortin préside la séance.

\*\*\*\*\*

**(7.1) OCTROIS DE SUBVENTION**

---

15-10-0375

**(7.1.1) PROGRAMME DE REVITALISATION DE BÂTIMENTS EN FAÇADE  
(RÈGLEMENT # V 600-2014-00)**

---

**(7.1.1.1) 820, RUE NOTRE-DAME (COIN NOTRE-DAME ET PERRAS)**

---

**ATTENDU** un projet de rénovation de façade de l'immeuble situé au 820, rue Notre-Dame à Saint-Rémi;

**ATTENDU** que la rénovation projetée s'inscrit dans les objectifs du règlement # V 600-2014-00 et ses amendements (Règlement sur un Programme de revitalisation de bâtiments en façade);

**ATTENDU** que les travaux de rénovation permettent de rafraîchir considérablement l'esthétique du bâtiment;

**ATTENDU** la vision stratégique 2015-2017 de la Ville de Saint-Rémi, laquelle aspire à rendre la Ville de Saint-Rémi encore plus attrayante, vivante et dynamique et ce, pour le bien-être de tous et en respectant l'environnement;

**ATTENDU** les objectifs pour l'atteinte de la vision stratégique dont notamment:

- promouvoir et valoriser notre territoire; et
- d'offrir aux citoyens et aux visiteurs des lieux attrayants et sécuritaires qui mettent en valeur la Ville de Saint-Rémi;

**ATTENDU** la recommandation positive du Comité d'analyse des demandes de subvention dans le cadre des Programmes de revitalisation en date du 6 octobre 2015 et de monsieur Éric Corbeil, directeur des communications et activités de promotion;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget courant; il est :

**PROPOSÉ PAR :** monsieur Claude Richer  
**ET RÉSOLU :** unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi accorde une subvention aux propriétaires de l'immeuble situé au 820, rue Notre-Dame (coin Perras) à Saint-Rémi, dont le montant maximal est établi à trente-trois pourcent (33%) du coût réel des travaux admissibles jusqu'à concurrence de 10 000 \$ pour chacune des deux façades (Notre-Dame et Perras), le tout en conformité avec les articles 3 et 9.03 du règlement # V 600-2014-00 et ses amendements.

(Poste budgétaire 02-639-02-996 – Dépense financée par le budget courant)

**Adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

15-10-0376

**COMMENTAIRE**

---

Après la fin des discussions relativement au point # 7.1.1.1 de l'ordre du jour, la greffière note que madame la mairesse Sylvie Gagnon-Breton reprend part aux délibérations.

\*\*\*\*\*

**(7.1) OCTROIS DE SUBVENTION**

---

15-10-0377

**(7.1.1) PROGRAMME DE REVITALISATION DE BÂTIMENTS EN FAÇADE  
(RÈGLEMENT # V 600-2014-00)**

---

**(7.1.1.2) 89 à 95, RUE PERRAS (COIN PERRAS ET SAINT-HUBERT)**

---

**ATTENDU** un projet de rénovation de façade de l'immeuble situé du 89 au 95, rue Perras à Saint-Rémi;

**ATTENDU** que la rénovation projetée s'inscrit dans les objectifs du règlement # V 600-2014-00 et ses amendements (Règlement sur un Programme de revitalisation de bâtiments en façade);

**ATTENDU** que les travaux de rénovation permettent de rafraîchir considérablement l'esthétique du bâtiment;

**ATTENDU** la vision stratégique 2015-2017 de la Ville de Saint-Rémi, laquelle aspire à rendre la Ville de Saint-Rémi encore plus attrayante, vivante et dynamique et ce, pour le bien-être de tous et en respectant l'environnement;

**ATTENDU** les objectifs pour l'atteinte de la vision stratégique dont notamment:

- favoriser l'implication de tous; et
- d'offrir aux citoyens un milieu de vie de qualité;

**ATTENDU** la recommandation positive du Comité d'analyse des demandes de subvention dans le cadre des Programmes de revitalisation en date du 6 octobre 2015 et de monsieur Éric Corbeil, directeur des communications et activités de promotion;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget courant; il est :

**PROPOSÉ PAR :** monsieur Claude Richer  
**ET RÉSOLU :** unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi accorde une subvention aux propriétaires de l'immeuble situé du 89 au 95, rue Perras (coin Saint-Hubert) à Saint-Rémi, dont le montant maximal est établi à trente-trois pourcent (33%) du coût réel des travaux admissibles jusqu'à concurrence de 10 000 \$ pour chacune des deux façades (Perras et Saint-Hubert), le tout en conformité avec les articles 3 et 9.03 du règlement # V 600-2014-00 et ses amendements.

(Poste budgétaire 02-639-02-996 – Dépense financée par le budget courant)

**Adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**(7.1) OCTROIS DE SUBVENTION**

---

15-10-0378

**(7.1.2) PROGRAMME DE DÉMOLITION DE BÂTIMENTS  
(RÈGLEMENT # V 602-2014-00)**

- 130, RUE DE LA GARE

---

**ATTENDU** qu'un projet de démolition a été présenté aux membres du Comité d'analyse des demandes de subvention dans le cadre des Programmes de revitalisation pour le 130, rue de la Gare à Saint-Rémi;

**ATTENDU** que le projet s'inscrit dans les objectifs du règlement # V 602-2014-00 (Règlement sur un Programme de démolition de bâtiments);

**ATTENDU** l'adoption de la vision stratégique 2015-2017 de la Ville de Saint-Rémi par le Conseil municipal, laquelle stimule l'engagement de ses citoyens; et aspire à rendre la Ville de Saint-Rémi encore plus attrayante, vivante et dynamique et ce, pour le bien-être de tous et en respectant l'environnement;

**ATTENDU** les objectifs pour l'atteinte de la vision stratégique dont notamment:

- Promouvoir et valoriser notre territoire;
- Offrir aux citoyens et aux visiteurs des lieux attrayants et sécuritaires qui mettent en valeur la Ville de Saint-Rémi;

**ATTENDU** la recommandation positive du Comité d'analyse des demandes de subvention dans le cadre des Programmes de revitalisation en date du 6 octobre 2015 et de monsieur Éric Corbeil, directeur des communications et activités de promotion;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget courant; il est :

**PROPOSÉ PAR :** monsieur Claude Richer  
**ET RÉSOLU :** unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi accorde une subvention au propriétaire du 130, rue de la Gare à Saint-Rémi, au montant maximal de 10 000 \$, le tout en conformité avec l'article 3 du règlement # V 602-2014-00.

(Poste budgétaire 02-639-03-996 - Dépense financée par le budget courant)

**Adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**(7.1) OCTROIS DE SUBVENTION**

---

15-10-0379

**(7.1.3) PROGRAMME DE REVITALISATION DE VERDISSEMENT  
DE LA RUE NOTRE-DAME (RÈGLEMENT # V 586-13)**

- 760, RUE NOTRE-DAME (THOMAS & BETTS LTÉE)

---

**ATTENDU** un projet de verdissement de la façade de l'immeuble situé au 760, rue Notre-Dame à Saint-Rémi, propriété de Thomas & Betts Ltée;



**ATTENDU** que l'aménagement paysager projeté s'inscrit dans les objectifs du règlement # V 586-13 (Règlement sur un Programme de verdissement de la rue Notre-Dame);

**ATTENDU** que les travaux ont été exécutés avant que la demande de subvention ne soit acheminée à la Ville;

**ATTENDU** qu'un représentant du propriétaire avait fait part de son intention à la Ville de Saint-Rémi avant de débiter les aménagements paysagers;

**ATTENDU** la recommandation positive du Comité d'analyse des demandes de subvention dans le cadre des Programmes de revitalisation en date du 6 octobre 2015 et de monsieur Éric Corbeil, directeur des communications et activités de promotion;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget courant; il est :

**PROPOSÉ PAR :** monsieur Claude Richer  
**ET RÉSOLU :** unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi accorde une subvention à la compagnie Thomas & Betts Ltée, propriétaire de l'immeuble situé au 760, rue Notre-Dame à Saint-Rémi, dont le montant correspond à 50% du montant total du projet de verdissement jusqu'à un montant maximal de 500.\$ par demande, le tout en conformité avec l'article 3 du règlement # V 586-13.

(Poste budgétaire 02-629-03-996 – Dépense financée par le budget courant)

**Adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**(8.0) SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

\*\*\*\*\*

**(9.0) SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

\*\*\*\*\*

15-10-0380

- (9.1) APPEL D'OFFRES # AO-25-2015 – ENTRETIEN HIVERNAL DES RÉSEAUX ROUTIER, PIÉTONNIER ET CYCLABLE DE LA VILLE DE SAINT-RÉMI**  
- SAISONS HIVERNALES 2015-2016, 2016-2017 ET 2017-2018 AVEC OPTION DE PROLONGATION POUR 2018-2019 ET 2019-2020  
- ADJUDICATION DU CONTRAT
- 

**ATTENDU** que la Ville de Saint-Rémi a demandé des soumissions par appel d'offres public sur le site SE@O et dans le Journal Constructo pour l'entretien hivernal des réseaux routier, piétonnier et cyclable de la Ville de Saint-Rémi pour les saisons hivernales 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 avec option de prolongation pour 2018-2019 et 2019-2020 (appel d'offres # AO-25-2015);

**ATTENDU** que quatre (4) soumissions ont été déposées, lesquelles se lisent comme suit :

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT total pour les 5 années	
	Taxes en sus	Taxes incluses
Les Pavages Chenail Inc.	3 444 518.46 \$	3 960 335.10 \$
Les Entreprises Canbec Construction Inc.	3 471 803.11 \$	3 991 705.63 \$
Les Pavages Céka Inc.	3 830 033.08 \$	4 403 580.53 \$
L.A. Hébert Ltée	4 315 670.67 \$	4 961 942.35 \$

**ATTENDU** l'adoption de la *Vision stratégique 2015-2017* de la Ville de Saint-Rémi par le Conseil municipal, laquelle repose sur des principes de développement durable;

**ATTENDU** les objectifs pour l'atteinte de la *Vision stratégique* dont notamment:

- Offrir aux citoyens un milieu de vie de qualité;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Frédéric Isabal, directeur des opérations, d'octroyer le contrat à la compagnie Les Pavages Chenail Inc.;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sera financée par le budget courant; il est :

**PROPOSÉ PAR :** monsieur Rosaire Payant  
**ET RÉSOLU :** unanimement

d'octroyer le contrat # AO-25-2015 pour un montant approximatif de 2 066 711.08 \$, taxes en sus, (2 376 201.06 \$, taxes incluses) (incluant un montant approximatif 513 261.15 \$, taxes en sus, pour des travaux supplémentaires sur demande) pour l'entretien hivernal des réseaux routier, piétonnier et cyclable de la Ville de Saint-Rémi pour les saisons hivernales 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 (3 ans) à la compagnie **Les Pavages Chenail Inc.**, étant le plus bas soumissionnaire conforme, se détaillant comme suit :

Type d'opération	Saison 2015-2016	Saison 2016-2017	Saison 2017-2018	TOTAL 3 années
Déblaiement	228 025.88 \$	228 025.88 \$	228 025.88 \$	684 077.65 \$
Chargement	180 622.92 \$	180 622.92 \$	180 622.92 \$	541 868.77 \$
Épandage	109 167.84 \$	109 167.84 \$	109 167.84 \$	327 503.51 \$
<b>SOUS-TOTAL 1:</b>	<b>517 816.64 \$</b>	<b>517 816.64 \$</b>	<b>517 816.64 \$</b>	<b>1 553 449.93 \$</b>
Travaux supplémentaires	171 087.05 \$	171 087.05 \$	171 087.05 \$	513 261.15 \$
<b>SOUS-TOTAL 2:</b>	<b>688 903.69 \$</b>	<b>688 903.69 \$</b>	<b>688 903.69 \$</b>	<b>2 066 711.08 \$</b>
TPS (5%):	34 445.18 \$	34 445.18 \$	34 445.18 \$	103 335.55 \$
TVQ (9.975%):	68 718.14 \$	68 718.14 \$	68 718.14 \$	206 154.43 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>792 067.01 \$</b>	<b>792 067.01 \$</b>	<b>792 067.01 \$</b>	<b>2 376 201.06 \$</b>

d'informer ladite compagnie que l'octroi du contrat sera valide suite à la réception du contrat signé par les parties et la réception des documents demandés dans l'appel d'offres.

(Poste budgétaire 02-330-00-443 - Dépense financée par le budget courant)

**Adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

15-10-0381

**(9.2) DÉCRET DE TRAVAUX – AMÉNAGEMENT D’UN SENTIER PIÉTON ENTRE LES IMMEUBLES DES HABITATIONS LA RÉMOISE**

---

**ATTENDU** qu’il y a lieu d’aménager un sentier piéton sécuritaire entre le stationnement municipal situé derrière le CLSC et la piste cyclable des Faubourgs;

**ATTENDU** l’adoption de la vision stratégique 2015-2017 de la Ville de Saint-Rémi par le Conseil municipal, laquelle aspire à rendre la Ville de Saint-Rémi encore plus attrayante, vivante et dynamique et ce, pour le bien-être de tous;

**ATTENDU** les objectifs pour l’atteinte de la vision stratégique dont notamment:

- Offrir des infrastructures de qualité;
- Favoriser l’adoption de saines habitudes de vie chez les citoyens;

**ATTENDU** l’adoption du *Plan de mobilité active de la Ville de Saint-Rémi* par le Conseil municipal, lequel a comme principe directeur notamment de « sensibiliser la population locale à l’importance de l’activité physique »;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Frédéric Isabal, directeur des opérations;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d’un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget courant ; il est :

**PROPOSÉ PAR :        monsieur Rosaire Payant**  
**ET RÉSOLU :         unanimement**

de décréter les travaux en régie interne et d’autoriser la dépense au montant de 7 000 \$, taxes en sus, pour l’aménagement d’un sentier piéton, lequel sera en poussière de pierre sur une largeur de 2 mètres et reliera le trottoir existant entre les deux immeubles des Habitations la Rémoise au stationnement municipal et à la piste cyclable. (Poste budgétaire 23-080-09-721 – projet 15-48 - Dépense financée par le budget courant)

**Adoptée à l’unanimité**

\*\*\*\*\*

**(10.0) SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

\*\*\*\*\*

15-10-0382

**(10.1) RÈGLEMENT # V 610-2015-02 AMENDANT LE RÈGLEMENT # V 610-2015-00 AFIN DE PRÉVOIR LA TARIFICATION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE RELATIVE AUX INTERVENTIONS POUR LES NON RÉSIDANTS – ADOPTION**

---

**ATTENDU** l’avis de motion régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2015 en référence au règlement portant le numéro V 610-2015-02;

**ATTENDU** que la demande de dispense de lecture du présent règlement numéro V 610-2015-02 a été acceptée en même temps que l’avis de motion ; il est :

**PROPOSÉ PAR :        monsieur Pierre Charbonneau**  
**ET RÉSOLU :         unanimement**

que le règlement portant le numéro V 610-2015-02 amendant le règlement # V 610-2015-00 afin de prévoir la tarification du Service de sécurité incendie relative aux interventions pour les non résidants, soit adopté.

**Adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**15-10-0383**

**(10.2) AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT  
LES ANIMAUX APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC  
OU PAR TOUTE AUTORITÉ COMPÉTENTE**

---

AVIS DE MOTION est par la présente donné par madame la conseillère Marie-Dominique Fortin qu'un règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec ou par toute autorité compétente.

Le Conseil accepte la demande de dispense de lecture du règlement présentée en même temps que l'avis de motion.

\*\*\*\*\*

**15-10-0384**

**(10.3) AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT  
LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT APPLICABLE PAR  
LA SÛRETÉ DU QUÉBEC OU PAR TOUTE AUTORITÉ COMPÉTENTE**

---

AVIS DE MOTION est par la présente donné par madame la conseillère Marie-Dominique Fortin qu'un règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente concernant la circulation et le stationnement applicable par la Sûreté du Québec ou par toute autorité compétente.

Le Conseil accepte la demande de dispense de lecture du règlement présentée en même temps que l'avis de motion.

\*\*\*\*\*

**15-10-0385**

**(10.4) AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT  
LE COLPORTAGE ET LA VENTE ITINÉRANTE APPLICABLE PAR  
LA SÛRETÉ DU QUÉBEC OU PAR TOUTE AUTORITÉ COMPÉTENTE**

---

AVIS DE MOTION est par la présente donné par madame la conseillère Marie-Dominique Fortin qu'un règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente concernant le colportage et la vente itinérante applicable par la Sûreté du Québec ou par toute autorité compétente.

Le Conseil accepte la demande de dispense de lecture du règlement présentée en même temps que l'avis de motion.

\*\*\*\*\*

15-10-0386

**(10.5) AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT L'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC OU PAR TOUTE AUTORITÉ COMPÉTENTE**

---

AVIS DE MOTION est par la présente donné par madame la conseillère Marie-Dominique Fortin qu'un règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente concernant l'utilisation extérieure de l'eau applicable par la Sûreté du Québec ou par toute autorité compétente.

Le Conseil accepte la demande de dispense de lecture du règlement présentée en même temps que l'avis de motion.

\*\*\*\*\*

15-10-0387

**(10.6) AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC OU PAR TOUTE AUTORITÉ COMPÉTENTE**

---

AVIS DE MOTION est par la présente donné par madame la conseillère Marie-Dominique Fortin qu'un règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec ou par toute autorité compétente.

Le Conseil accepte la demande de dispense de lecture du règlement présentée en même temps que l'avis de motion.

\*\*\*\*\*

15-10-0388

**(10.7) AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC OU PAR TOUTE AUTORITÉ COMPÉTENTE**

---

AVIS DE MOTION est par la présente donné par madame la conseillère Marie-Dominique Fortin qu'un règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics applicable par la Sûreté du Québec ou par toute autorité compétente.

Le Conseil accepte la demande de dispense de lecture du règlement présentée en même temps que l'avis de motion.

\*\*\*\*\*

15-10-0389

**(10.8) AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC OU PAR TOUTE AUTORITÉ COMPÉTENTE**

---

AVIS DE MOTION est par la présente donné par madame la conseillère Marie-Dominique Fortin qu'un règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente concernant les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec ou par toute autorité compétente.

Le Conseil accepte la demande de dispense de lecture du règlement présentée en même temps que l'avis de motion.

\*\*\*\*\*

**(11.0) SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE**

\*\*\*\*\*

**(12.0) SERVICE DES PERMIS ET INSPECTION**

\*\*\*\*\*

15-10-0390

**(12.1) DEMANDE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDELCC  
(ARTICLE 128.7 DE LA LOI SUR LA CONSERVATION ET LA MISE  
EN VALEUR DE LA FAUNE ET 22 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE  
L'ENVIRONNEMENT) – LOTS 3 847 700 ET 3 847 704 - APPUI**

---

**ATTENDU** que monsieur Gilbert Dulude souhaite obtenir de la Ville de Saint-Rémi les autorisations nécessaires requises pour sa demande d'un certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques selon l'article 128.7 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

**ATTENDU** que le projet de monsieur Dulude consiste à agrandir sa terre agricole à même la zone humide présente sur les lots 3 847 700 et 3 847 704;

**ATTENDU** que la demande de certification d'autorisation consiste à agrandir sa superficie de terre en culture et ne contrevient à aucune réglementation municipale;

**ATTENDU** la recommandation de madame Katherine Durocher, directrice du Service des permis et inspection; il est :

**PROPOSÉ PAR :** monsieur Rosaire Payant  
**ET RÉSOLU :** unanimement

d'informer le MDDELCC que la Ville de Saint-Rémi ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation – article 128.7 LCMVF et article 22 LQE – du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en référence à la demande de monsieur Gilbert Dulude pour les lots 3 847 700 et 3 847 704.

**Adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

15-10-0391

**(12.2) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
- 79 à 83, RUE SAINT-LOUIS EST (LOT 5 006 353)  
- EXEMPTION DES FRAIS

---

**ATTENDU** qu'une demande de dérogations mineures à la réglementation municipale a été acceptée le 12 mai 2014 en référence au lot 5 006 353 (résolution # 14-05-0246);

**ATTENDU** qu'un élément dérogatoire avait omis d'être inclus dans ladite demande;

**ATTENDU** la recommandation de madame Katherine Durocher, directrice du Service des permis et certificats; il est :

**PROPOSÉ PAR :** monsieur Jean-François Daoust  
**ET RÉSOLU :** unanimement

d'autoriser l'exemption des frais liée au dépôt de la demande de dérogation mineure numéro 2015-0016 en référence au lot 5 006 353 (79 à 83, rue Saint-Louis Est).

**Adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

15-10-0392

**(13.0) CORRESPONDANCE**

---

- Lettre de monsieur Robert Poëti, ministre des Transports et ministre responsable de la région de Montréal, informant de l'octroi d'une subvention maximale de 50 000 \$ dans le cadre du « Programme Véloce II, volet 1 – Développement des transports actifs dans les périmètres urbains », pour la réalisation d'une piste cyclable le long de la rue Saint-Viateur; et que ladite subvention est valable pour les années financières 2015-2016 et 2016-2017.
- Lettres du ministre des Transports du Québec, Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie :
  - Lettres de madame Julie Morin, coordonnatrice – Relation avec le milieu – Service des inventaires et du Plan :
    - En date du 28 août 2015 accusant réception de la résolution municipale demandant l'ajout d'un feu rouge avec phase piétonnière en mode protégé toutes directions à l'intersection des routes 221 et 209;
    - En date du 31 août 2015 accusant réception de la résolution municipale demandant l'autorisation d'accès à la route 221 pour un projet résidentiel sur le lot 3 847 145.
  - Lettres de monsieur Alain M. Dubé, directeur :
    - En date du 15 septembre 2015 informant que le permis d'accès demandé à la route 221 du lot 3 847 145 pourra être accordé à la Ville; que la largeur maximale de cet accès, à vocation résidentielle, ne devra pas excéder 6 mètres; et que les autres conditions dont la largeur de ponceau requise, seront communiquées par le Centre de services de Napierville lors de la demande de permis;
    - En date du 21 septembre 2015 informant que suite à l'analyse effectuée afin de déterminer s'il y avait lieu de prolonger, en direction nord, la zone de 50 km/h et celle de 70 km/h sur la route 221 (boulevard Saint-Rémi), le Ministère modifiera, tel que demandé par la Ville, la signalisation de la vitesse affichée; et que les panneaux 50 km/h et 70 km/h seront respectivement déplacés de 100 mètres vers le nord;
    - En date du 22 septembre 2015 informant que suite à l'analyse effectuée, le Ministère des Transports procédera prochainement au prolongement de la ligne centrale double entre les numéros civiques 180 et 400 sur la route 221.

\*\*\*\*\*

**(14.0) AFFAIRES NOUVELLES**

\*\*\*\*\*

15-10-0393

**(14.1) DEMANDE DE PRIX TP-02-2015**

- **ACHAT DE PANNEAUX DE VITESSE 40 KM/HRE**
  - **AUTORISATION**
- 

**ATTENDU** que la demande de prix TP-02-2015 pour l'achat de 150 panneaux de vitesse 40km/hre, 150 panneaux nouvelle signalisation à venir, 150 panneaux nouvelle signalisation en vigueur, 150 manchons et poteaux carrés auprès des compagnies suivantes : Martech, Signotech et Signel Service ;

**ATTENDU** que deux (2) soumissions ont été reçues, lesquelles se lisent comme suit :

- Martech  
pour un montant de 15 187.50 \$, taxes en sus ;
- Signotech  
pour un montant de 15 283.50 \$, taxes en sus;

**ATTENDU** la recommandation de madame Nancy Corriveau, directrice générale;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sera financée par le budget courant; il est :

**PROPOSÉ PAR :    monsieur Rosaire Payant**  
**ET RÉSOLU :       unanimement**

d'autoriser l'achat de 150 panneaux de vitesse 40km/hre suite à la demande de prix TP-02-2015, au montant de 15 187.50 \$, taxes en sus (17 461.83 \$, taxes incluses), auprès de la compagnie Martech, étant le plus bas soumissionnaire conforme.  
(Poste budgétaire 02-355-00-641 - Dépense financée par le budget courant)

**Adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

15-10-0394

**(14.2) ACTIVITÉ DE FINANCEMENT « JOURNÉZ POUR VIVRE »**

- **JEUDI, 15 OCTOBRE 2015 - AUTORISATION**
- 

**ATTENDU** la tenue d'une journée de financement et d'activités de la « Fondation Néz pour vivre » qui aura lieu le 15 octobre 2015 à travers le Québec dont l'événement porte le nom **JourNéz pour vivre**;

**ATTENDU** la demande pour la tenue d'une levée de fonds à Saint-Rémi au cours de la journée afin qu'une brigade sollicite les automobilistes aux coins de rues; il est :

**PROPOSÉ PAR :    monsieur Pierre Charbonneau**  
**ET RÉSOLU :       unanimement**

d'autoriser la « Fondation Néz pour vivre » à tenir une levée de fonds à Saint-Rémi au cours de la journée du jeudi, 15 octobre 2015 afin qu'une brigade sollicite les automobilistes aux coins des rues Saint-Paul et Lachapelle Est.

**Adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*



**(15.0) INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE**

---

Madame la mairesse Sylvie Gagnon-Breton fait part aux personnes présentes que la Ville de Saint-Rémi a remporté le premier prix « d'accomplissement » remis en septembre dernier par la Fondation Rues principales suite à la présentation des programmes de revitalisation (soit 28 demandes pour des projets de revitalisation de façades, d'enseignes, de démolition et de verdissement). Elle souligne le fait que 3 finalistes ont été sélectionnés sur 17 municipalités qui avaient présenté des projets.

Madame la mairesse invite les citoyens à se présenter au Centre communautaire de Saint-Rémi, durant la fin de semaine des 23 (entre 18h et 21h), 24 (entre 10h et 17h) et 25 (entre 9h et 13) octobre prochains, afin de donner leur opinion sur différents sujets. Elle mentionne qu'il y aura entre 30 et 35 kiosques et que le Centre local de développement (CLD) sera présent à l'événement.

Et en terminant, elle procède au suivi des questions qui ont été soulevées lors de la séance précédente.

\*\*\*\*\*

15-10-0395

**(16.0) PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Le Conseil répond aux questions du public.

\*\*\*\*\*

15-10-0396

**(17.0) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est :

**PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Charbonneau**  
**ET RÉSOLU : unanimement**

que la présente assemblée soit levée à 21h15.

**Adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

---

Sylvie Gagnon-Breton,  
Mairesse

---

Diane Soucy, OMA  
Greffière

**APPROBATION PAR  
MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON  
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE LUNDI, 13 OCTOBRE 2015  
(Article 53 L.C.V.)**

---

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2015 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 14 octobre 2015.

---

**Sylvie Gagnon-Breton,  
Mairesse**

**DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE**

---

La Direction des finances certifie que la Ville de Saint-Rémi dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont requises dans les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2015.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 14 octobre 2015.

---

**Hélène Chèvrefils, CPA auditrice CA  
Trésorière**